

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L.233-8 du code de commerce et les articles 223-11 et 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

AOUT 2013

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre réel de droits de vote ¹	Nombre théorique droits de vote ²
30 août 2013	6 397 917	7 188 336	7 205 476

⁽¹⁾ déduction faite des actions auto-détenues

⁽²⁾ y compris actions auto-détenues, en application de l'article 223-11, alinéa 2, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.